L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 2 JUIN 1837.

Le capitaine du bateau de remorque *Lion*, arrivé hier rapporte qu'étant à 20 milles de Franks Island, il a été abordé par un canot de l'escadre des Etats-Unis sous le commandement du commodore Dallas, composée de la frégate Constellation, et des corvettes Boston, Concord, Lexington et St. Louis, et se dirigeant sur les côtes du Mexique.

La goëlette Teresa, de la Havane, n'a apporté que $3500, consignées à J. Prats & fils. Le brick Omar venant du même port, a à bord $20,000 en or et en argent.

Les correspondances que nous recevons des différentes villes du Nord sont entièrement sans intérêt. Le marché aux actions avait encore éprouvé une baisse à New-York. A Boston, l'état du marché monétaire était plus satisfaisant que les jours précédens; et quelques unes des banques y avaient escompté tout le bon papier qui leur avait été offert; l'argent éprouve toujours autant de demandes et s'obtient à meilleur marché, c'est-à-dire 27 pour 100 de prime.

ELECTIONS DE LA VIRGINIE.

Les retours des élections donnent le résultat suivant:

La délégation au congrès est la même que celle de l'année dernière: quinze démocrates et six whigs.

Au sénat de l'Etat, la majorité des démocrates est de 3; et à la chambre des délégués elle est de 40. Le parti démocratique se trouve avoir ainsi une majorité de 14 membres sur la représentation de l'année dernière.

LE CANADA.

Un de nos contemporains (le *Sunday Morning News*) s'étend sur les destinées futures du territoire du Canada. Ce sujet, dit-il, commence à attirer l'attention sérieuse des hommes d'état des deux continents: il est évident qu'il sera impossible au gouvernement anglais de maintenir quelques années encore son autorité sur ce vaste territoire, bien que l'importance du Canada soit très appréciée par les hommes d'état qui le considère comme un réceptacle pour l'épanchement de la surabondance de la population anglaise; comme un marché pour ses manufactures, et comme un contre-poids au pouvoir de la marine. Tout tend à la conclusion que les relations entre cette colonie et la mère patrie seront bientôt rompues; et l'on se fait la question si le Canada deviendra un gouvernement indépendant, ou formera une partie des Etats-Unis. Le temps seul en décidera. Une union avec ce pays serait sans contredit d'un grand avantage pour les deux nations. Qui pourrait nier que ce serait alors au Canada que nous devrons l'équilibre du pouvoir entre le Sud et le Nord, lequel n'existerait pas si le Texas est annexé à l'Union.

Sur la crise financière et sur les moyens d'y remédier.

Au moment où nous venions d'invoquer les lumières de nos représentans, et de faire connaître notre opinion qui est celle d'une grande majorité des citoyens, sur la convocation de notre législature; une communication nous est parvenue qui nous a paru remarquable, tant par l'étendue des vues financières, que par le sentiment du bien public qui semble l'avoir dictée. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à réfléchir sur l'importance de la matière; et si nous ne leur offrons aujourd'hui que les considérations préliminaires de l'auteur; c'est moins pour ne pas laisser leur attention qui ne saurait qu'être excitée vivement par cet écrit, que pour les préparer à la porter tout entière sur le projet que nous insérerons demain. Toutes les personnes dont les vues sont tournées vers le bien public, s'empresseront de saisir ce qu'en tel plan pour avoir d'avantageux au pays; et, s'il se rencontre quelques obstacles à son exécution, il aura du moins eu l'avantage d'exciter le zèle des esprits financiers, et de les engager à produire à leur tour, des conceptions utiles; ou des réflexions capables de perfectionner un plan qui nous semble fait pour être approfondi, et convenablement discuté par des gens capables d'en apprécier les avantages ou les vices.

(Communiqué.)

La crise financière dont nous ressentons les fâcheux effets, prend un caractère si grave, s'étend avec une telle rapidité, sur toutes les classes, qu'il n'est guère possible de se dissimuler qu'elle ne menace toutes les branches d'industrie d'une ruine prochaine, et la société elle-même des plus grands désastres; et ce n'est qu'en se hâtant de prendre des mesures efficaces, qu'il semble possible d'en atténuer les funestes conséquences!

Déjà nos institutions monétaires ont manifesté les meilleures intentions pour le soulagement du commerce; quelques dispositions salutaires ont même été prises par plusieurs d'entre elles; mais, le défaut d'entente dans les moyens n'a, dans le fait, laissé prendre que de demi mesures, d'autant plus insuffisantes qu'elles n'ont eu pour but que des individualités; et qu'elles n'ont été, conséquemment, qu'une espèce de palliatifs qui pourraient devenir plus funestes qu'utiles. Ce n'est pas en fuyant sur un frêle esquif, qu'un équipage sauve le vaisseau de la tempête, c'est en s'acharnant aux travaux d'une habile et courageuse manœuvre!

En réfléchissant sur les causes de cette fatale crise, il est aisé de se convaincre qu'elle provient de l'oubli des vrais principes de finance et d'économie politique. L'esprit d'entreprises gigantesques qui s'est emparé de la société, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, a eu pour conséquence inévitable un abus extraordinaire du système du crédit; gouffre profond, vers quoi se sont à la fois précipités tous les genres d'industrie, et c'est en mesurant la profondeur de l'abîme que nous pourrons échapper au danger dont nous menace un pareil système.

La mesure prise par nos institutions monétaires pour renouveller, tous les soixante jours, les engagemens, en les réduisant d'un dixième, est sans doute très louable; mais, elle est insuffisante; car il est certain que, faute de pouvoir réaliser les valeurs en portefeuille, les débiteurs ne seront pas plus à même, dans deux mois qu'aujourd'hui, de payer cette déduction d'un dixième. Il faudra donc forcément, renouveller également les engagemens, en ajoutant au principal, à chaque renouvellement, le montant des intérêts, et Dieu sait où cela peut conduire!

Quant à la mesure prise par les banques de suspendre leurs paiemens en espèces, elle peut avoir été dictée par la politique, ou commandée par la nécessité; mais, elle n'en semble pas moins en opposition avec les principes généraux du crédit public, qui ne permettent de suspension de paiemens qu'au moyen d'un accord entre le débiteur et le créancier; or:

Jusqu'à présent, le débiteur seul a décidé de l'urgence sans que le public y soit intervenu par l'organe de la législature qui seul pourrait donner à une telle mesure, sinon un caractère de légalité qui ne saurait être rétroactif; mais du moins un caractère d'assentiment public.

On a donné, pour prétexte de la suspension de paiemens en espèces, le maintien du numéraire dans le pays; mais, prétendre empêcher les espèces de sortir d'un pays pour passer dans un autre, est une grande erreur! La circulation de l'argent se dirige vers les lieux où il est le plus nécessaire, et ce n'est jamais sans de graves inconvéniens que l'on tenterait d'en déranger le niveau que l'échange des produits tend sans cesse à rétablir; aussi, l'une des fautes les plus graves qu'aient commises en ce genre nos institutions financières; c'est cette sorte d'agiotage qui a fait obtenir au numéraire une prime qu'elles-mêmes n'ont pas craint d'accorder, sans paraître en prévoir les funestes conséquences.

Plus on envisage donc avec attention notre situation financière, plus on voit combien il importe que les hommes de bien se réunissent pour concerter entre eux quelque mesure capable de ramener la confiance, et qui puisse, en même temps, sans secousses ni catastrophes, faciliter la diminution de la masse effrayante des engagemens existans. La question est éminemment sérieuse; elle est toute d'intérêt général, toute nationale, car elle embrasse à la fois l'honneur et les intérêts les plus chers de la Louisiane? Notre réputation au dehors, notre prospérité au dedans ne reposent ni sur des mesures législatives, ni sur celles que pourra prendre le gouvernement général; nos fautes, nos erreurs, nos illusions, sont de notre fait, et nous seuls pouvons, et devons y remédier.

Il est positif que, depuis plusieurs années, les engagemens se sont multipliés à tel point, que le montant en est maintenant si considérable, et en telle disproportion avec celui des espèces, qu'il est impossible qu'ils puissent être acquittés à échéance. On peut même regarder comme indubitable que les fonds de tous les capitalistes, tout aussi bien que ceux des institutions monétaires, sont engagés de façon qu'il est impossible qu'ils ne se ressentent pas fortement du défaut des espèces suffisantes à la réalisation nécessaire aux échéances. Il est donc évident que quelques que soient les garanties qu'offrent les engagemens existans, il est de toute impossibilité qu'ils soient acquittés te étants aux échéances! et il s'en suit incontestablement qu'il doit être accordé des prolongations sans lesquelles il ne pourraient s'opérer d'acquittemens. Cependant, quelque considérables que soient ces engagemens, la richesse de nos produits, les ressources de notre industrie commerciale, sont les garans assurés de leur liquidation, sans qu'il soit besoin de recourir à des sacrifices onéreux, pourvu, toutefois, que l'on se prête à la faciliter. Nous ne pouvons néanmoins nous dissimuler à quel point le manque de confiance, l'anéantissement du crédit, la stagnation de l'industrie, doivent empirer notre situation si l'on n'adopte des moyens convenables à leur rétablissement. La crise actuelle, jusqu'ici mal appréciée, a pris sa source dans les illusions éblouissantes par le siècle; elle frappe à la fois toutes les nations, et ses ravages s'étendent partout! Eh bien! nous Louisianais, toujours dignes de notre origine, prouvons au monde que, bien que cruellement frappés par la tourmente commerciale, le sentiment de l'honneur qui n'est point affaibli chez nous! Appelons-en, sur la question actuelle, question toute d'intérêt général comme je l'ai dit plus haut: appelons-en, à tous les gens de bien; à toutes les capacités; et tous les dévouemens qu'il ont un [illegible] bien public!

Pénétré de cette nécessité, j'ai moins consulté mes moyens personnels en abordant un sujet si délicat, que mes sentimens [illegible] de bon citoyen; et c'est avec la conviction qui en résulte, que j'ose offrir, aux méditations des gens versés dans les affaires de finance, un projet que je crois propre à ramener la confiance, à rétablir le crédit public, et à subvenir aux besoins résultant de notre critique position. Puissent mes concitoyens m'accorder l'indulgence que méritent les motifs qui me dirigent!

N. B. Le projet annoncé paraîtra dans notre feuille de demain et nous osons le recommander fortement à nos lecteurs!

"*Notre correspondant Z. dédaigne de répondre à l'Abeille.*" (Courrier du 1er. juin.)

Il est vraiment malheureux pour nous et pour tous les membres du barreau que Z. ait dédaigné de répondre aux observations que nous avons faites dans notre feuille d'hier, sur une sortie aussi déplacée que niaise contre un corps qui, pris en masse, avait été jusqu'à présent à l'abri d'attaques aussi peu méritées que celles qui lui ont été prodiguées par le chevalier de Z; il est réellement fâcheux pour les latinistes de voir s'arrêter en si beau chemin, celui qui, *sans être dominé par la crainte de déplaire à telle ou telle médiocrités ombrageuses, devait révéler tant de choses dans l'intérêt de l'art oratoire*; car c'était pour lui seul que Z. leur a donné un *plat* arrangé à sa façon et dans lequel il leur faisait voir comment il fallait s'y prendre pour rendre toutes les émotions *du cœur*, et les gestes que l'on devait employer pour donner tout l'éclat et toute l'expression à son langage: mais nous avons eu, sans le vouloir, le malheur d'arrêter le chevalier de Z. au moment même où il se promettait d'ouvrir un cours D'ELOQUENCE qui devait nécessairement doter la Louisiane d'une infinité de Mirabeau, sans avoir recours au *Martin's Report*, ni au *Louisiana Reports*. Comme les Drs. WILLIAMS et RAPALLO guérissent en trois séances, par le moyen de la poudre de *Perlinpinpin* les borgnes, voire même les aveugles de naissance, le chevalier Z. se proposait, lui aussi, d'appliquer ce qu'il appelle sa "recette" au barreau, et d'opérer dans trois articles de gazette de telles merveilles, qu'Ovide se serait avoué vaincu dans de semblables métamorphoses. Oh! Chevalier Z, que les membres du barreau sont à plaindre de perdre en si peu de temps, des leçons aussi savantes que celles que vous vous proposiez de leur donner! Où pourront-ils aller chercher dorénavant toutes ces émotions du cœur, que vous paraissez si bien rendre? Qui leur parlera maintenant de la *législation romaine, des institutes de Justinien, des Pandectes*, puisque vous résignez si promptement le bonnet du *doctorat*.

Voyons, chevalier Z, un peu plus de complaisance et de moité, et montrez vous plus jaloux de conserver cette belle réputation que vous a si justement acquise votre coup d'essai dans le Courrier, et ne laissez pas mourir sur les *Martin's Report, et les Louisiana Reports*, tout une classe qui se berçait déjà de l'espoir de profiter des leçons d'un écrivain aussi savant et d'un orateur aussi distingué que vous! De grâce, laissez un peu ces spéculations financières qui ne sient pas à un homme de votre espèce. Mettez de côté ces terrains et ces cyprières que vous baptisez du nom de villes, et auxquelles vous auriez peut être assez de prétention pour leur donner celui de votre *Seigneurie de Bourgogne*; songez plutôt que toutes les belles de la Louisiane se disputent le bonheur de vous posséder; et que si vous vous plaisez à laisser vivre dans l'ignorance une classe qui s'attendait à sortir des ténèbres, ne plongez pas, cher chevalier, toutes nos beautés dans l'affliction, car vous seul savez comment on s'y prend *pour peindre les émotions du cœur*: vous seul connaissez cette *gesticulation gracieuse des mains, animée, répondant à l'impression de l'âme*.

Maintenant, nous permettrez-vous, illustre chevalier, de vous témoigner toute la surprise que nous a causée la ligne et demie de réponse qui figure en tête de cet article; pour un homme qui, hier encore, promettait de si belles choses au peuple de la Louisiane, il est réellement fâcheux que vous vous soyez un moment écarté des règles de la bienséance, surtout lorsque, comme vous, on a la sotte *prétention* (*mais bien innocente du reste*) de donner des leçons d'éloquence et de galanterie.

AU SALMIGONDIS-MOQUEUR.

En fait de charlatanisme, nous ne concevons rien d'infini et l'existence éphémère d'une folicule qui paraît et disparaît suivant que la pitié s'éveille ou se lasse, est une preuve que le charlatanisme a ses bornes! Qu'un jongleur fasse le zoïle; qu'un rhapsode se connée pour écrivain; qu'un atrabilaire fasse le mauvais plaisant; il n'y a rien là qui nous surprenne, le charlatan fait son métier, il tâche d'amuser; et s'il n'y réussit pas, il empoche une aumone de moins! Mais, que, s'attaquant à tout; que se ruant comme bête enragée sur tout venant; un méchant, un envieux, ravale sans mesure le talent; que, sans raisonnement comme sans discernement il dénie à l'auteur qui lui tombe sous la main, non-seulement la dose de génie qu'on t reconnu dans son drame les personnes qui ont le moins goûté la scène moderne; que, brutalement et sans connaissance de cause, une chenille littéraire vienne flétrir de son immonde viscosité des œuvres de talent à peine écloses, et favorablement jugées par des critiques distingués; c'est plus que du charlatanisme, c'est un lâche attentat contre les lois de l'hospitalité!

Que M. Gaillardet soit jugé pour sa Tour de Nesle, suivant l'opinion de chacun; il n'en restera pas moins avéré, qu'on a reconnu du génie dans la conception de ce drame singulier, dont l'un des coryphées de l'école moderne, l'auteur d'Anthony, n'avait pas dédaigné de s'emparer, et que le public a fait justice du plagiat, en accueillant avec une faveur peu commune le spirituel Dauphinois au mérite de qui l'Abeille se glorifie d'avoir rendu une éclatante justice quand il vient chez nous comme en pays ami. M. Gaillardet n'est pas un savant en négoce, c'est tout simplement un pacotilleur de bon goût; et nous ne voyons rien que de très naturel, à où le Moqueur voit du ridicule ou du charlatanisme! Il nous annonçait, comme tout autre, ses marchandises; et si, mus par un sentiment inconnu au Moqueur, nous avons profité de l'occasion que nous offrait la publication d'un avis pour exprimer l'affection que nous avait inspirée M. Gaillardet; nous étions loin d'imaginer que cette marque d'intérêt devînt pour lui un sujet de dégoûts et de dénigrémens! Le Moqueur, bon dieu! le Moqueur! a trouvé pâture dans un éloge qui nous est échappé comme l'expression de notre gratitude pour une politesse franche! Mais, que peut ce Moqueur contre un homme tant soit peu supérieur? ce que peut l'insolent roquet contre le passant: étourdir de son jappement ignoble, et mordre si bas, qu'il soit à la merci du talon d'une botte!....

De la Reconnaissance de l'Amérique du Sud par l'Espagne.

Peu d'années après l'émancipation des Etats-Unis, leurs relations commerciales avec l'Angleterre devinrent beaucoup plus considérables qu'elles n'étaient avant l'union des deux pays, malgré le développement que prit bientôt le commerce de l'Amérique du Nord avec les nations étrangères. On pourrait croire que la reconnaissance de l'Amérique du Sud par l'Espagne produira des résultats analogues, mais ce serait une grave erreur, et, contrairement à plusieurs opinions sur ce sujet, nous n'hésitons pas à considérer cette reconnaissance comme devant être plutôt nuisible qu'avantageuse à l'Amérique du Sud. Notre manière de voir est d'accord avec celles d'Américains distingués, et il est même remarquable que plusieurs des nouvelles républiques n'ont point répondu à l'appel de l'Espagne. Le Mexique, Vénézuéla, la Nouvelle-Grenade et Montevideo seuls jusqu'à présent, ont cédé à des considérations particulières en envoyant des plénipotentiaires à Madrid. L'émancipation du Mexique a été la plus récente, et la révolution y est encore pour ainsi dire à faire; il a en outre les relations les plus nombreuses avec l'Espagne. Le principal produit de Venezuéla a surtout besoin de l'Espagne pour débouché; cependant le ministre chargé du traité a quitté Madrid sans rien conclure; la Nouvelle-Grenade est forcée de marcher d'accord avec Vénézuéla et Montevideo veut attirer des colons des provinces basques et des îles Canaries dans ses campagnes sans population. Ailleurs, on se contente d'accueillir les Espagnols comme les autres étrangers, sans les inquiéter, mais on a dédaigné depuis trop long-temps de faire aucune démarche pour obtenir une reconnaissance. On a beaucoup parlé de l'admission consentie récemment par un gouvernement américain, du pavillon espagnol dans les ports du pays, mais il était déjà reçu sans difficulté à Buenos Ayres.

Si la reconnaissance de l'indépendance américaine par l'Espagne avait eu lieu, il y a dix ans, elle aurait assurément produit un bien infini pour tous. L'Espagne se serait ranimée par le commerce; l'Amérique aurait cessé de s'épuiser pour soutenir ses armées; Bolivar et Rivadavia eussent accompli leur œuvre d'organisation, et l'Europe aurait vivifié tous les marchés du nouveau continent par une active et heureuse concurrence. Aujourd'hui tout est bien changé: la guerre civile a ruiné le commerce de l'Espagne, l'Amérique est dans une situation peu prospère et l'Europe songe moins à des opérations lointaines qu'au développement intérieur de tous les genres d'industrie. Il faut le reconnaître; la nouvelle situation générale créée par la révolution de juillet, et la conquête d'Alger ont diminué à tort, selon nous, l'importance qu'on donnait auparavant à l'Amérique du Sud.

Revenant plus particulièrement à notre sujet, nous ne pouvons apercevoir que des inconvéniens, dans la décision que vient de prendre l'Espagne à l'égard de ses anciennes colonies. Depuis près de vingt ans, de nouveaux besoins et de nouveaux goûts se sont introduits et répandus dans l'Amérique du Sud; l'industrie des pays les plus avancés de l'Europe remplaçait les produits espagnols et amenait à sa suite la civilisation et des progrès constans, sans que l'Espagne pût y mettre d'obstacles. Maintenant, au contraire, l'Amérique va retourner à ses anciennes habitudes; elle va voir arriver d'Espagne une multitude de moines ou d'hommes proscrits, avec leurs préjugés de tout genre et leurs préventions haineuses contre les étrangers, avec leur fanatisme politique ou religieux, avec leur ignorance et leur immoralité générales. Déjà Bordeaux et plusieurs de nos ports sont encombrés de ces passagers. L'Amérique ne se doute pas du danger. Elle croira, surtout dans le premier moment de la réconciliation, retrouver dans ces hommes l'antique bonne-foi et loyauté des commerçans espagnols. Elle s'apercevra trop tard de son erreur, ou pour mieux dire, elle ne s'en apercevra point, et l'Europe seule en ressentira les effets, lorsque dans peu d'années, on verra les sources de prospérité tarir journellement sur le continent américain, ses exportations diminuer, les produits de l'étranger ne plus trouver qu'un marché restreint et peu abondant, et les Européens autres que les Espagnols, reçus chaque jour avec moins de faveur, tandis qu'eux seuls pourraient développer tous les trésors d'une terre si privilégiée du ciel.

Veut-on avoir déjà la preuve de ce que des inquiétudes, qui surprendront sans doute quelques personnes, ont pourtant de juste et de trop fondé? Le Mexique est, de tous les pays de l'Amérique espagnole, le plus important par sa position, le plus riche par ses mines et par ses divers produits, le plus peuplé, et celui dont la population indigène avait atteint par elle-même un degré assez avancé de civilisation dans le Nouveau Monde et a cessé de se montrer la plus apte à recevoir nos arts et nos enseignemens; le voisinage et l'exemple des Etats-Unis devaient encore exercer sur lui une active et féconde influence. Quel est donc la cause qui a arrêté les progrès? Pourquoi ce pays est-il réellement le plus arriéré entre toutes les nouvelles républiques? Pourquoi, depuis sa tardive émancipation, n'a-t-il cessé de présenter le tableau de l'anarchie la plus déplorable? Pourquoi les Européens qui l'ont visité, avec vues intéressées, sont-ils revenus [illegible] et tristes de l'état de sa capitale et de ses provinces? C'est à cause même de son moindre éloignement de l'Espagne, c'est parce que les émigrations de ce pays, ont été plus nombreuses qu'ailleurs, à une [illegible] qu'elles n'avaient, pourtant pas les intérêts [illegible] seront desormais et pour bien long-temps peut-être.

Nous [illegible] l'Amérique du Sud, désignent par le nom de Baroques nos [illegible] qui excitaient autre fois aux meilleurs [illegible] réformé. Les émigrations actuelles vont [illegible] partie de la population américaine; et qui [illegible] obstacles il en résultera pour toute espèce [illegible]? L'épiorable situation de l'Espagne que [illegible] même les plus sages et les mieux calculés [illegible] de son gouvernement n'entraînent aucune [illegible] que des conséquences funestes pour elle-même [illegible] lorsque des jours meilleurs viendront à luire, [illegible] malheureuse à sa patrie reprendra un autre [illegible] parmi les nations, elle rencontrera aussi en [illegible] les mêmes difficultés que la France et l'Angleterre [illegible] vont éprouver par suite des prochaines invasions [illegible] du continent espagnol.

C'est au commerce [illegible] gouvernement de ces deux pays qu'il appartient [illegible] chercher à neutraliser et même à empêcher [illegible] que nous redoutons. Si nos inquiétudes étaient [illegible] erreur, la mesure du gouvernement espagnol [illegible] pas moins une concurrence contre laquelle [illegible] se prémunir. Que notre commerce donne [illegible] de soin et une activité suivie à ses expéditions pour l'Amérique du Sud; que ses rapports avec elle [illegible] de plus en plus loyaux et honorables. Que notre gouvernement à son tour, qui n'a peut-être pas toujours assez compris l'importance que le nouveau continent avait pour notre développement maritime et commercial, après la perte de presque toutes nos colonies, et qui en tout n'a pas toujours assez ménagé la Colombie, au Chili et à Buenos Ayres, de justes susceptibilités nationales; se montre difficile pour le choix de nouveaux agens et recommande aux agens actuels de respecter davantage ces sentimens, de ne pas faire abus de la force d'un grand pays, de préférer se montrer toujours bienveillans, afin d'acquérir par la bienveillance et la sagesse de leur conduite une influence utile pour tous.—*Moniteur Industriel.*

DE LA FRANCE DANS SES RAPPORTS AVEC LES AUTRES ETATS.

Quelques journaux adoptent pour système de politique, l'opinion de leurs correspondants, d'abord se pénétrer ni si bien des instructions de leur ministère, qu'ils prouvent, sans réflexion, qu'il y a divergence de politique dans *l'unité constitutionnelle* du cabinet; d'autres enfin s'évertuent à convaincre la France que sa prospérité dépend de son repentir et de son retour dans les idées de la sainte alliance. Ils ont également tort. Quand on a l'honneur et le bonheur tout à la fois d'être France, il faut comprendre la portée de cette position de faveur, et de *nation soleil* que l'on est, ne pas se transformer en *nation-satellite*.

La France est, par sa situation géographique, la richesse de son sol, l'énergie intelligente de ses habitants, l'arbitre des sociétés européennes. Elle sort du rôle que la nature lui assigne, lorsqu'elle devient conquérante; elle en descend, lorsqu'elle obéit aux exigences d'une alliance quelconque. Elle est aux nations ce que le lion est aux êtres qui l'entourent; elle ne peut se mouvoir, sans être protectrice ou destructive, et sa propre force suffit toujours à sa défense comme aux attaques que peut lui commander l'intérêt de son honneur, de son commerce, ou des peuples qu'elle prend sous son égide.

Ses malheurs en 1814 et 1815 sont des accidents et non pas des témoignages de son impuissance à résister seule contre l'alliance des grandes monarchies de l'Europe. Ce qu'elle a fait en 1793, elle pouvait le faire en 1814 et en 1815; son épuisement d'alors était plus que compensé par les avantages de son union et de son obéissance à un seul ordre. Ni l'occupation de Paris, ni les désastres de Waterloo ne la condamnaient à passer sous les fourches caudines. Le général Bonaparte l'aurait sauvée; l'empereur la perdit.

En 1793, l'Europe était coalisée contre la France, dans le temps que cent mille Vendéens, soldats royalistes et religieux, soldats d'élite que la haine de l'Angleterre armait, ravageaient vingt départements et menaçaient Paris; par amour de la patrie, et non pas, comme on a osé le dire, pour fuir les haches sanglantes des licteurs d'un Robespierre ou d'un Couthon, treize cent mille Français se firent soldats; 14 armées surgirent, comme par miracle, sur nos frontières: la coalition fut vaincue, condamnée à reconnaître le gouvernement qu'il convint à la nation française de se donner.

Ni l'occupation de Paris après la fatale convention du duc de Raguse, ni les désastres de Waterloo n'étaient des événements décisifs.

C'est cette situation, bien comprise à Londres, à St-Pétersbourg, à Vienne, à Berlin en 1830, qui a dominé les intentions des signataires des actes du congrès de Vienne et leur a imposé l'obligation de ne plus accorder que des regrets à des princes qui, en 1815, les avaient fait courir aux armes pour les rasseoir sur le trône.

C'est cette situation mal comprise à Paris qui a condamné un père à signer le refus d'un trône pour son fils, le gouvernement français à refuser la Belgique.

Mais c'est aussi cette situation profondément méditée qui forme la base du système de non intervention et a fait préférer les bienfaits de la paix à nos frontières naturelles. La mise en action des masses populaires dont toutes les passions honorables venaient d'être magnétisées par la vue du drapeau que 1815 avait enfoui sous des monceaux de cadavres et de cendres, promettait tout en fait de gloire; mais elle lançait la France dans un avenir de désorganisation européenne.

La guerre avait été une nécessité impérieuse pour le nouvel ordre de choses surgi des écarts de la régénération de 1789. La république conventionnelle, directoriale ou consulaire, la république, en un mot, sous quelque forme qu'elle s'offrît aux rois de la vieille Europe, ne pouvait être acceptée volontairement par eux; il fallait de toute nécessité qu'elle leur fut imposée par la victoire.

La paix était au contraire un besoin également impérieux des événements de juillet. Le peuple savait ce que la gloire lui avait coûté de libertés et ce n'était pas pour revendiquer la souveraineté d'une puissance perdue qu'il s'était élancé sur les barricades, au mépris de la mitraille.

Le règne de la branche aînée, ou le règne de la branche cadette de la maison de Bourbon, question d'intérieur de famille, n'avait qu'une importance secondaire pour les souverains des autres monarchies; et même elle en avait, ce n'était que comme encouragement à l'ambition tréfléchie d'un archiduc, d'un grand-duc qui pourrait y trouver l'espoir d'une couronne.

L'Angleterre s'empressa de reconnaître le roi Louis Philippe; l'avènement de ce prince à la couronne de France était pour elle un bonheur inattendu. Placée depuis long-temps, par une série de fautes et d'événements, en marche de décadence du rôle premier qu'elle devait à vingt ans de sacrifices innombrables, ses hommes d'état entrevoyaient avec effroi l'époque à laquelle son régime constitutionnel l'exclurait de la confiance des cabinets qui naguère ne vivaient que par sa protection, ou, pour mieux dire, par les besoins de sa haine à mort de la grandeur colossale de la France, régime qui déjà même lui avait enlevé la reconnaissance du cabinet des Tuileries que d'antiques sympathies rapprochaient des pouvoirs déchus.

Les dynasties de France et d'Angleterre se trouvaient avoir désormais une origine analogue. Toutes deux devaient leur couronne à l'arrêt de bannissement des chefs de leurs familles, quoique la différence fût grande entre les intérêts qui avaient condamné Jacques II et Charles X à descendre du trône.

A Londres, l'aristocratie féodale et l'église avaient vaincu; à Paris, c'était tout au contraire l'aristocratie et l'église qui avaient été vaincues. En France, la démocratie victorieuse marche en progrès de civilisation. En Angleterre, l'aristocratie perd chaque jour une partie de ses trophées, elle soutient avec peine une lutte terrible contre les conséquences du développement de la civilisation anglaise.

Les résultats de cet état de choses sont: accroissement journalier de forces pour la France, décroissement progressif de forces pour l'Angleterre, aussi longtems qu'elle sera en travail de réorganisation sociale.

Whigs et tories comprennent également bien ces marches divergentes et aussi tous les intérêts à retirer pour leur patrie d'une alliance avec la France. Ces partis ennemis y trouvent égal avantage. Whigs, par ce que le mouvement français leur advient en aide, sous le double rapport de leur importance intérieure et de leurs relations diplomatiques. Tories, parce lien est un moyen d'exercer une haute suprématie d'espèce d'arbitrage entre les rois de la sainte alliance et les rois couronnés par élection nationale.

Le traité de la quadruple alliance a été signé par le duc de Wellington, tout aussi bien que par lord Palmerston, s'il était vrai que ce traité dont on fait si grand bruit fût autre chose que le remède trouvé à un accident diplomatique.

M. Martinez de la Rosa, justement effrayé des événemens qui du Portugal menaçaient l'Espagne, prit son parti avec une rare promptitude de détermination et d'audace; il fit appeler au même instant les ambassadeurs de France et d'Angleterre et leur notifia qu'à l'heure qu'il était, un corps auxiliaire espagnol franchissait la frontière portugaise, pour chasser don Miguel et don Carlos, en vertu d'un traité secret dicté par le salut des deux reines. Grand fut l'étonnement et le désespoir des ambassadeurs; l'habile et vieille expérience de M. de Rayneval ne fut pas plus heureuse que celle plus jeune, mais non moins habile, du ministre anglais; toutes les armes de la diplomatie furent inutilement mises en jeu pour faire rentrer le ministre espagnol dans les limites de l'obéissance qu'il avait promise aux conseils de leurs cabinets. M. Martinez de la Rosa ne céda rien. Sa fierté castillane, tout autant peut-être que ses convictions politiques, résista aux menaces mêmes hasardées par les ambassadeurs. A cette nouvelle, le prince de Talleyrand et lord Palmerston ne virent d'autre moyen de salut pour l'honneur diplomatique que le traité de la quadruple alliance qui offrait d'ailleurs un moyen de reprendre quelque influence sur les destinées de l'Espagne et du Portugal; mais, comme il n'est pas besoin de le dire la carrière politique des ministres ingrats qui avaient osé signer le traité secret fut brisée par la vindicte de leurs patrons.

L'Angleterre et la France agissent envers l'Espagne et le Portugal en dehors des stipulations du traité de la quadruple alliance et en toutes choses comme il convient à leur propre intérêt, parce que toutes deux savent très bien ce que vaut ce traité, et que ce qu'elles en voulaient, elles l'ont obtenu.

Le dénouement de la crise hispanique ne saurait être le même dans les souhaits politiques de la France et de l'Angleterre. Là, se retrouvent en présence, des rivalités nationales que l'aveuglement d'un ministère peut croire enchaînées par des traités, mais que la force des choses rend à leur cours naturel. L'Espagne ne peut être à la fois satellite de l'Angleterre et de la France, et cependant elle est par sa position terrestre dans l'obligation de suivre le mouvement de l'une ou l'autre de ces puissances. Il faut de toute nécessité pendant longtemps encore qu'elle reçoive tout des manufactures de France ou d'Angleterre, et, que ses armées de terre ou de mer s'allient au léopard ou au coq gaulois, sous peine de se réduire à l'état de garde-côtes ou de douaniers. Agir seule et par son propre poids dans la balance des grands intérêts de l'Europe, elle ne saurait y prétendre sans démence, et si sa voix a compté pour quelque chose dans les délibérations du congrès de Vienne, c'est uniquement parce qu'elle était encore forte du rôle qu'elle venait de jouer comme satellite de l'Angleterre dans sa lutte à mort contre Napoléon.

La guerre civile qui ravage l'Espagne enrichit l'Angleterre; elle coûte à la France des millions. Le mouvement ultra libéral des classes intermédiaires promet à l'Angleterre une longue désorganisation de la Péninsule, conséquemment des occasions sans nombre de servir les intérêts anglais. La France doit au contraire désirer à tout prix le rétablissement de l'ordre et de la marche régulière d'un gouvernement fort à Madrid, et il faut bien le redire ici tous ses intérêts politiques et commerciaux étaient d'accord pour placer don Carlos sur le trône au prix d'un traité de commerce qui aurait assuré un siècle le débouché de Pyrénées et la fourniture des besoins de 8 millions d'hommes au commerce français.

Que fait la nation française la forme de gouvernement des autres peuples? La constitutionnelle Angleterre ne lui a-t-elle pas coûté des millions d'hommes et 20 ans de libertés en faisant une guerre à mort à la régénération française, cette même Espagne, gouvernement absolu, n'a-t-elle pas au contraire aidé pendant 9 ans la France républicaine et impériale en lui donnant 672 millions et une armée de 25,000 hommes.

Chronique de Paris.

Le génie des médecins modernes est fertile en inventions plus ou moins heureuses; mais la faveur publique confirme rarement les propriétés attribuées à telle ou telle méthode et après quelques années; *Bernards apperaît in gergile vasto*. Cependant il est des découvertes qui sont vraiment utiles, et qui méritent la réputation dont elles jouissent, et parmi elles on doit ranger le Kaïffa d'Orient, substance analeptique et pectorale importée en France par M. de Lamerey. Cette substance a été autorisée par brevet et ordonnance du Roi, et voici en quels termes un de nos meilleurs recueils scientifiques en rend compte:

"Lorsque cet analeptique fut soumis à l'examen de la section médicale de la Société des sciences physiques et chimiques, la commission désira [illegible] les principes, conditions et [illegible] de convenir qu'un heureux choix [illegible] alimentaires, pectorales et analeptiques [illegible] composition. Le Kaïffa fut d'abord [illegible] personnes qui [illegible] succès parmi [illegible] Depuis, on a [illegible] par les bons effets qu'on en a obtenus MM. les docteurs Castel, Poirson, Julia de Fontenelle, Rostan, Cotereau, Flauvergne, Tanchou, Colombat, Gromier, Daniel de Saint-Antoine, Teillard, Giacomini, Bonnet, Patrix, Meulin, et un grand nombre d'autres médecins. Nous l'avons employé nous-même, avec le plus grand succès, dans plusieurs cas de gastralgie, entre autres chez Mme. de Sainte-Anne, qui vomissait jusqu'au plus léger aliment, ainsi que chez trois jeunes gens qu'un accroissement trop rapide semblait menacer de phthisie. Plusieurs de nos confrères l'ont également administré, avec avantage, contre le marasme et l'épuisement produit par l'onanisme, contre diverses affections catarrhales, les asthénies complètes de l'estomac, dans les convalescences longues et pénibles, les irritations chroniques de l'abdomen, &c. Le Kaïffa doit inspirer bien plus de confiance encore, depuis que sa préparation est confiée à des pharmaciens de Paris.

"Nous terminerons cet article en ajoutant que le kaïffa est un aliment très léger et très nutritif, d'une digestion facile, et d'un goût fort agréable. Nous essayons de ne pas le confondre avec une foule de prétendus médicamens indigestes qui n'ont d'extraordinaire que le nom, et qui sont le produit de l'ignorance et de la cupidité."

Extrait du "Journal des Sciences physiques et chimiques de France," No. de février, page 83. (Section de médecine.)

Pour l'Abeille.

Le "True American" de mercredi dernier a déclaré au public d'avoir reçu une communication "Anglo Italienne," qu'il avait refusé d'insérer dans son journal, parce qu'elle était "extrêmement curieuse;" et pourquoi était-elle extrêmement curieuse? parce que dit-il, "sa traduction était au-dessus de ses forces", et pourquoi était-il incapable de la traduire? Parce que, ajoutait-il, c'était "une épée à trois tranchants qui frappait Caldwell, lui-même, et les Italiens aux mêmes"

Cette déclaration mal-adroite n'est au bout du compte qu'une confession candide du "True American" de ne pas comprendre sa propre langue, de sa partialité envers M. Caldwell, de son peu de générosité envers des étrangers indignement traités par ce dernier, de sa répugnance à publier des reproches par lui mérités, et de son illibéralité en excluant de son journal tous les moyens d'une défense personnelle dans un pays où la liberté civile et politique n'est soutenue que par celle de la presse. Si donc tel est le caractère d'un "True American," que devra penser le monde de l'Amérique?

L'Anglo-Italien.

DERNIERES DATES.

Boston	26 mai	Tampico	6 mai
New York	26 mai	Mexico	1 mai
Philadelphie	26 mai	Londres	17 avril
Baltimore	26 mai	Liverpool	25 avril
Washington	26 mai	Paris	[illegible]
Charleston	27 mai	Havre	10 avril
Havane	20 mai	Bordeaux	22 mars

COMMERCIAL.

VENTE DE COTON D'HIER.

209	balles Mississipi		9 1/8
41	do	do	11
36	do	do	8 1/4
29	do	do	9
15	do	do	9
51	do	Louisiane	11 3/8
100	do	Mobile	9
39	do	Alabama	9
573			

PHILADELPHIE, 24 mai.

Vente d'Actions.

34 actions	Banque des	Etats Unis,			108
4	do	do	do	do	107 3/4
4	do	do	do	do	107 1/8
16	do	do	do	do	107 1/8
8	do	do	do	do	107
19	do	do	do	do	106 1/8
70	do	do	du Kentucky,		69 1/4
25	do	do		do	69

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Expédiés.

Barque Col. Howard, Gatchell, Philadelphie. L. H Gale.

Goelette Susan, Snow, Tampa Bay. S & J. P Whitney.

Arrivés

Bateau de remorque Lion, Riddle, venant des Passes.

Brick Pandora, Drake, en 23 jours de New-York au capt aines.

Brick Spartan de Boston; brick Omar, de la Havane; brick Teresa, de la Havane; et goëlette Morning Star, de Tampa Bay.

Bateau à vapeur North Alabama, Taber, de Louisville, avec un chargement de coton, toile d'emballage et autres denrées.

Bateau à vapeur Bayou Sara, Laurent, du Bayou Sara, avec un chargement de coton, farine, melasse et autres denrées.

Bateau à vapeur Colombia, Chandler de la Mobile.

Bateau à vapeur Mazeppa, Sutton, de la Mobile.

ON demande une personne propre à soigner un grand potager. La personne doit avoir de bonnes recommandations de capacité et de caractère, s'adresser à HARRISON, CLEGG & Co, 2 juin—3 rue de la Douane.

AUX HABITANTS—Un homme et sa femme ayant été depuis quelque temps à la Nouvelle Orleans désirent trouver un emploi dans une famille respectable, l'un comme surveillant de l'habitation et l'autre entendant bien l'état de modiste, et de plus feront tout ce qui peut être nécessaire pour se rendre utile.

Pour les renseignemens, s'adresser au bureau de l'Abeille. 2 juin—3

LE public est prévenu qu'aucune dette contractée avant ou après ce jour par M. L. P. Deletra, ou mon frère ou sa femme, ci devant veuve S. W. Collins, ne sera payée par moi, à moins que je n'en aie répondu personnellement.

Nouvelle Orléans, le 2 juin 1837.

2 juin—3 L. DELETRA Jr.

AVIS—Les actionnaires de la compagnie du Canal du lac Borgne, sont prévenus, que l'élection de quatre directeurs, pour administrer les affaires de cette compagnie, aura lieu le 10 de ce mois, chez M. L. H. Féraud, rue Royale entre Toulouse et St Pierre, depuis neuf heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi, sous l'inspection de Messrs. L. H. Feraud et W. C. C. Claiborne.

DUVIGNEAUD, Secrétaire.

2 juin—8

$200 DE RECOMPENSE

DES voleurs se sont introduits pendant la nuit dernière dans le magasin des soussignés. A l'aide d'une pince ils ont brisé le coffre fort, et ont enlevé $625 en espèces, $225 en billets de banque, parmi lesquels un billet de 100 piastres Central Bank de Florida, un de même somme de la banque de Carolton, et un de $10 du Mississipi, aussi un porte crayon en or. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque arrêtera ou fera découvrir les dits voleurs. On suppose que ce sont des nègres.

A. MAURIN & Co.

2 juin—3 encoignure St Louis et Levée no 25

ON demande à louer un jeune nègre de 14 à 16 ans, comme domestique. S'adresser au bureau de l'Abeille. 2 juin

AVIS—Les soussignés ayant disposé de leurs marchandises, en faveur de Mr. Thomas Evans, préviennent tous ceux qui leur doivent, de régler leur compte, et ceux qui ont des réclamations à faire, de venir pour être soldés. Leur comptoir sera pour le moment, rue de Chartres au No. 10.

2 juin J. EVANS & CO.

GRAND MARCHE en marchandises sèches payables en billets des banques qui ont suspendu leur paiement des espèces.

Andrews et Brothers, ont reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment de marchandises sèches; en a dition à celles déjà en magasin, qu'ils offrent à bon marché pour des billets de presque toutes les banques qui ont suspendu leurs paiements. C'est une très belle occasion aux consommateurs et marchands de la ville et de la campagne, qui veulent aller à leur magasin rue de Chartres no 19. 2 juin

FARINE—400 barils de farine fraiche, en débarquement, et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 2 juin rue de Poydras no 14.

ALCOHOL—80 barils Alcohol, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 2 juin rue de Poydras no 14.

DOUBLONS—1500 doublons Mexicains et Colombiens, à vendre par J. PRATS & fils.

SUCRE—200 boucauts de Sucre à vendre sur diverses habitations, par

2 juin A. & Z CAVELIER.

SACS DE MAIS—4000 boisseaux de Maïs blanc et jaune en magasin, à vendre par

2 juin HEFFORD & SORGENFREY.

SUCRE—40 boucauts Sucre d'une qualité supérieure; 30 barils et 100 barillets de Saindoux, et 50 barillets de Beurre de l'Ouest, à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 2 juin rue Poydras no 19.

FARINE—1000 barils Farine superfine de la marque de Bakers, à vendre par

2 juin G. DORSEY, no 44 rue de la Levée.

PORC—200 barils clear porc; 100 do prime do; 17 do prime do, en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, 2 juin rue du Commerce.

SAINDOUX—200 boucauts prime saindoux en feuille, en bon ordre, en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, 2 juin rue du Commerce.

JAMBON—Cotés, épaules et jambons, article supérieur et en bon ordre, en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, 2 juin rue du Commerce.

HARRICOTS—Quelques barils de harricots rouges et blancs, en magasin à vendre par LAYET & AMELUNG, 2 juin rue du Commerce.

Il a été arrêté et conduit à la geôle de la paroisse de l'Ascension, le 8 décembre, le griffe disant se nommer EDMOND CLARK. Il est âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 5 1/2 pouces, il a une grande cicatrice sur le haut de la tête, une derrière son cou, et une autre sur la main gauche; il paraît avoir la tête un peu dérangée; il dit qu'il appartient à M. C. Turner de la Nouvelle Orléans

Le propriétaire est prié de venir le chercher en payant les dépenses.

Ascension, le 16 décembre.

2 juin—4 J L COMSTOCK, geolier.

AVIS—Est par le présent donné aux souscripteurs aux propositions de l'érection d'une nouvelle ville, sur le côté Est de la baie de la Mobile, qu'une assemblée de la compagnie associée pour cet effet, aura lieu, au *Red Bluffs*, dans le comté de Baldwin, Etat de l'Alabama (le site de cette ville projetée) le 10me jour de juin 1837, à dix heures du matin, pour prendre connaissance d'affaires importante qui leur seront soumises.

Signés L. Millaudon, Aug. S. Marin, Wm. John, de la Georgie, par L. Millaudon, A. Lesseps, Thos. Nash, M. de Lizardi & Co. Jh. Abat, A. Quertier & Albert, Duald, Chs Lesseps, A. Bouin. 1 juin—4

AUX Habitants sucriers—Une personne arrivant de la Jamaïque, ayant été 18 ans employé dans la culture de toutes les différentes espèces de cannes à sucre, connaissant également la meilleure méthode en usage d'amener la canne au moulin et de manufacturer le produit, capable d'appliquer la bagasse, de manière à remplacer le bois, en bouillant et fournaux et en brûlant les chaudières, etc. [illegible] les meilleures recommandations pour son caractère [illegible] dans une habitation. Ses prétentions sont [illegible] désirant [illegible] s'occuper; il sera [illegible] gé par un [illegible] du métier qui depuis plusieurs années a été employé avec succès à monter des équipages de [illegible] manière à se servir de la bagasse avec avantage, donnée à la Jamaïque, [illegible] toute autre chose. Pour plus amples [illegible] s'adresser à [illegible] H. LEVERICH & Co.

1 juin—3

D[illegible] rue [illegible] ROBERT H. WHITE, [illegible]

Théâtre d'Orléans.

Demain [illegible] ELLE EST FOLLE, Drame, vaudeville en 2 actes, Suivi de la reprise de LE MARIAGE DE RAISON, Vaudeville en 2 actes de Scribe. On commencera à 7 heures.

THEATRE ST. CHARLES.

Vendredi, 2 juin 1837, OPERA ITALIEN. On représentera positivement pour la dernière fois Le Barbier de Seville.

Rosina	Signa.	Pantanelli.
Figaro	Signor	Fornasari.
Le comte Almaviva		Ravaglia.
Don Bartolo		Orlandi.
Don Basilio		Candi.
Fiorello		Spaghetti.
Berta	Signa	Elisa Rossi.

Demain on représentera la petite comédie appelée FRIGHTENED TO DEATH. Avec la farce de RAISING THE WIND. Avec une variété d'amusemens par des Messieurs Amateurs. Aidés de M. Caldwell. Au bénéfice de la société célesté, pour venir au secours des Veuves et Orphelins.

Dimanche le célèbre opéra de DONIZETTI PARISINA

CONCERTS D'ETE,

A L'INSTAR DES CONCERTS DE PARIS, AU **Pavillon du Chêne vert,** L'AUTRE BORD DU FLEUVE.

Samedi, 3 Juin 1837. —On commencera à sept heures.—

—PREMIERE PARTIE—

1 Ouverture de Guillaume Tell, grande harmonie, — Rossini.
2 A la demande générale, le grand quadrille des Echos, — Musard.
3 Le Pistolet, quadrille nouveau, — Musard.
4 Quadrille de valse, — Strauss.
5 Grand pas redoublé, sur le motif de la romance, la Brise du Matin, pour musique militaire, arrangé par — Bern.

—SECONDE PARTIE—

[illegible] de Paisan, pour grande harmonie, — Auber.
2 Grand quadrille Le Danois, avec imitation de pistolet, — Musard.
3 Le grand quadrille des Huguenots, — Musard.
4 Grande valse de Minuit avec éclairs et explosion de canon, dédiée à Messieurs et Dames de la Louisiane, par — H. Lehmann.

Les quadrilles seront dirigés par M. Gobin, et l'harmonie par Mr. T. Kroll.

Prix des places.......................$1

AVIS AUX MARINS.

Nlle Orléans, 31 mai 1837. BUREAU DU COLLECTEUR.

LE Phare de la passe S. O. s'est écroulé dimanche 28 du courant. Des arrangemens ont été pris pour le champ pour élever aussitôt que possible un Phare provisoire dont on publiera la description aussitôt qu'il sera achevé.

1 juin—6 JAS. W. BREEDLOVE, Collecteur.

BUREAU DE L'AVOCAT DU DISTRICT DES ETATS UNIS.

Nouvelle Orléans, 1 juin 1837.

LES personnes ayant des bons pour droits échus et non payés le 29 mai, sont requises de se présenter à ce bureau sans délai, et en faire le paiement; et ceux qui désirent une prolongation de [illegible], en s'informe que le soussigné est prêt à recevoir leur demande. P K LAWRENCE. Avocat des Etats Unis pour le District Oriental de la Louisiane. 1 juin—6

MONTRE TROUVEE.

MON domestique Phil a trouvé une montre avec une chaîne de sûreté, et me la remise. Elle sera rendue à celui qui prouvera en être le propriétaire moyennant qu'il paie les frais de cette annonce.

1 juin—3 B Z CANONGE, 48 rue Royale.

AVIS—Le soussigné a transporté son domicile du Bassin no 121, encoignure de la rue St Louis ceux qui voudront bien lui faire l'honneur de continuer leurs ordres d'affaires, de balance, et réparations. Il fournira également aux constructeurs et autres toute les différentes matériaux à des prix très modérés.

A vendre dans l'endroit ci dessus, une grande quantité de bois de cyprès, des planches de bois de pin jaune et blanc, chaux, platres de Paris, ciment etc. D H TWOGOOD.

EXPLICATIONS du Maréchal Clauzel sur son Expedition d'Alger.

Crayons Lithographiques, qualité supérieure, en vente, chez LELIEVRE, libraire, encoignure Royale et Ste. Anne.

QUELQUES personnes, se proposant à diriger je quitte mon institution. Je prie les parents qui me font l'honneur de me confier leurs enfans, de n'en rien croire. P. MOUSSIER, 1 juin—3 rue Royale.

L'ASSOCIATION Catholique de la Nouvelle Orléans pour venir au secours des Orphelins. L'assemblée mensuelle des membres de cette société se tiendra, dimanche prochain, à 3 heures de l'après midi, à la salle des écoles publiques, rue Condé, près le vieux couvent. J. A. M'KAY, secrétaire. 1 juin

AU PUBLIC—Les soussignés ayant arrangé pour étendre leur commerce et vendre à un très petit bénéfice pour du comptant, auront constamment dans leur dépôt rendant toute la saison, un grand approvisionnement de bois blanc, chêne, hickory, pin doux, pour bateaux à vapeur, bois de charpente de toute dimension; charbon de Liverpool, charbon, goudron, cordages, etc.

Les laboureurs, les pensions, restaurateurs et les personnes qui achètent en gros y trouveront un grand avantage.

W E & R MURPHY. 1 juin 123, Vieux Bassin, entre Toulouse et St Louis

MAQUEREAUX—250 1/4 de barils no 1 et 2, 150 barils do do do no 3, 300 barils harengs no 1 d'Eastford; 150 barils de vin doux de Malaga; 25 barils d'huile de vin américaine 1re qualité, à vendre par 1 juin ROBERT H. WHITE.

DOUBLONS—Doublons mexicains à vendre par J. ROBERT & Co. 47, rue Bienville.

VITRIERES—En acajou et différentes, à vendre par W. & J GRANT, 30 Douane

RIZ—150 tierçons prime article en magasin, à vendre par 1 juin L C D WOOD.

SEL—1500 sacs sel de Liverpool, à vendre par 1 juin L C D WOOD.

HUILE—20 boucauts de blanc de baleine et 10 de huile de baleine clarifiée.

90,000 cigarres américains, 20 barils eau de vie de pêches; 5000 sacs en pierres. 30 caisses raisin de Muscat, à vendre à bon marché pour des consignations, par L C D WOOD.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS.

IL sera vendu samedi prochain, le 3du courant, pour du comptant au bureau du marshal, à midi, 30 barils de Rhum, saisie à la requête des Etats Unis 31 mai 1837. J. H. HOLLAND, 1 juin marshal

A VENDRE A L'AMIABLE—Le fond d'un café, et de pension et batterie de cuisine, et toutes les autres dépendances; il s'y trouve également une bonne provision de bois. La maison située à la porte des arrivages ne laisse rien à désirer sous le rapport du patronage. Pour les conditions, s'adresser au no 96 rue St Philippe, où l'on pourra l'examiner dans tous ses détails.

30 mai—5 P. GOULARD.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Aigle, Nouvelle Orléans le 29 mai 1837.

UNE réunion des Actionnaires de cette Institution, aura lieu à ce bureau, conformément à sa charte, le lundi 5 juin à 10 heures du matin, pour prendre connaissance du rapport des Directeurs.

29 mai E. WHITEHEAD, Président.

LE soussigné, arrivant de Paris, peintre en voitures et en bâtimens, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'établir rue Ste. Anne, no.—. Il point de plus les enseignes, lampes et quinquets. 29 mai—6 CREVASOL. Rue Ste.-Anne, encoignure St. Claude.

BAS DE COTON—12 caisses de bas de coton blanc d'une qualité bien supérieure, reçus par le navire Caspian, à vendre par COIT & Co. 30 mai rue de la Douane no 20.

MARCHANDISES SECHES POUR LE MEXIQUE—Marchandises sèches propres au commerce Mexicain, dernièrement reçues, et à vendre par COIT & Co. 30 mai rue de la Douane no 20.

ON a besoin d'une bonne Nourrice.—Une sans enfant aurait la préférence.—S'adresser de suite au bureau de l'Abeille. 27 mai

AVIS—Le soussigné étant sur le point de quitter son établissement, prévient ceux qui lui doivent de présenter leur compte pour liquidation avant le 1er juin, et tous ceux qui lui doivent sont priés de régler avec lui avant la dite date.

N. B. Cédant son fond à Mr. Donatien Lemarois il le recommande à ses pratiques et au public en général. (24 mai—6) S. MASPEREAU.

LE DOCTEUR PONS, de la Faculté de Paris, (ex-interne des Hôpitaux) vient de fixer sa résidence à la Nile. Orléans pour exercer sa profession. Consultations à son domicile tous les jours de midi à deux heures, rue Condé, no 31, entre Ursulines et St Philippe. 27 mai—3

MAGASIN à louer, rue de Chartres No. 29 entre les rues de la Douane et Canal, la possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à PEET & NORTH, 16 mai rue de Chartres No 19

150 boucauds sucre, en magasin et à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 24 mai rue Toulouse no 20.

DOCTEUR EASTON, Accoucheur, demeurant actuellement rue du Canal, no 11, entre les rues du Camp et des Magazins, chez Mde. Wooster. 27 mai

ON demande à la campagne, une bonne parfaitement versé dans la langue française, comprenant l'anglais, et capable de tenir les livres. S'adresser au bureau de cette feuille ou au bureau de la Gazette de Baton Rouge.

SABLE—300 barils de sable blanc de Pensacola; 300 ditto convenable aux maçons, à vendre à bon marché, par W. E. & R. MURPHY, 16 mai No. 120 vieux Bassin.

P. CHIGE a l'honneur de prévenir ses pratiques et le public qu'il vient de recevoir par le Talma du Havre, un assortiment de chaussures de Paris pour la saison, telles que Bottes, Souliers, Pantoufles, &c. 26 mai—6

$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron, lundi dernier, 15 du courant, le grif ISAAC, âgé de 13 à 14 ans, bien constitué et ayant une figure de singe. Il a été vendu en cette ville par Mr. W. Brasse, de la Mobile, en janvier dernier. On présume qu'il cherche à s'embarquer.

On prévient le public de ne point employer le dit esclave et lui donner asile, sous peine d'être poursuivi dans la rigueur des lois.

27 mai—3 N. HOSY, 39, rue Bienville

$10 DE RECOMPENSE.

Seront données à qui arrêtera le nègre américain WILLIAM, âgé d'environ 21 ans, parlant français et anglais, taille de 5 pieds 6 pouces, ayant la figure une empreinte de marques de petites véroles, [illegible] à quelque temps il avait lors de son départ un chapeau de paille. Il est à présumer qu'il a fui loin de la ville avec qu'il a emporté avec lui son bagage. Les capitaines de navires et de steamboats sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur des lois.

27 mai [illegible] D. B. McCARTY. rue Bourbon no 120.

POUR LOUISVILLE.—Le beau bateau à vapeur NORTH ALABAMA, capitaine Taber, ayant partie de son chargement engagé, partira dimanche le 4 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux [illegible] GRIVOT & PAIGE, 12 rue Poydras.

Pour Alexandrie, Natchitoches et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur JOHN LINTON, capitaine J. W. Reed, partira pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires, dimanche prochain le 4 juin, à 10 heures du matin, pour fret ou passage, s'adresser à bord via la rue Bienville ou à

4 juin KIMBALL & POMROY, 8 Front Levee

POUR ST. MARTINVILLE, NEW IBERIA et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur neuf AJAX, capitaine G. Ratier, est attendu du jour en jour, et partira de suite pour les endroits ci-dessus, pour fret ou passage, s'adresser à GRAY, BURRIVE & Co, 31 mai no 46 Nelle Levée.

POUR LOUISVILLE. Et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur de marcheur SOUTHERNER, capitaine John Carey, ayant une partie de son chargement engagé, sera de suite expédié. Pour la balance de son fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis du wharf de la rue Poydras, ou à HYDE & GOMSTOCK, 31 mai—3 58 rue du Camp.

PARTIE DE PLAISIR

Le superbe bateau à vapeur COLOMBUS, cap. Smith, partira du lac à la fin du chemin à coulisse, samedi le 3 juin à 7 heures, pour une excursion de plaisir, à la Baie St Louis et à l'Est et l'Ouest et Pascagoula, en revenant il touchera aux mêmes endroits et arrivera au lac lundi matin, à temps, pour les premiers chars de la ville

On engage à prendre les billets le plutot possible parce que le nombre en est limité, s'adresser à la Nouvelle Bourse, City Hôtel à l'Arcade Banks et à S. HIGH, 31 mai—4 rue du Camp no 40.

A VENDRE—Le bateau à vapeur Chief Justice Marshall, portant 1100 balles de coton, et ayant une des meilleures machines à vapeur, est en très bon ordre et prêt à faire des voyages. S'adresser à STERNS & Co, 23 mars 26 et 30, Nouvelle Levée.

PARTIE DE PLAISIR.—La belle goëlette SUN est prête à recevoir une société de Messieurs, pour une excursion de plaisir pour n'importe qu'elle place, entre le bayou St Jean et Mobile. Les des Chandeleur etc. Le Sun est un bâtiment neuf, elle est au pied du chemin à coulisse. Son gréement et tout le reste est parfaitement en ordre etc. S'adresser à bord au capitaine 31 mai—3 JERIMARK O'DRISCOLL.

Pour les ports des E.-Unis.

POUR BALTIMORE—Premier navire devant partir dimanche, le 4 du courant—La goëlette fine voilière ONOKO, capitaine Nickerson, partira positivement comme ci dessus, et peut prendre le chargement de 50 balles, pour le fret desquelles et passage, ayant des chambres pour deux personnes, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 1 juin rue Bienville no 14.

POUR NEW YORK—Le navire de première classe CANTON, capitaine Maxwell, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu; pour fret ou passage s'adresser à 30 mai BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR NEW YORK, (Devant partir le 10 de juin.)—Le navire KENTUCKY, capitaine J. Burke, est maintenant en chargement, et partira pour le port ci dessus, pour fret ou passage s'adresser à bord, près du marché aux légumes ou à FRANKLIN & AMES, 29 mai no 36 rue Camp.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot CHESTER, capitaine Watson, fin voilier, partira sous peu, pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis l'hôtel des monnaies, ou à JAMES REED & Co, 29 mai no 25, rue Royale.

POUR PHILADELPHIE—1er. navire. Le brick paquebot régulier, SWAN, capit. H. Harding, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à JAMES REED & CO. 26 mai rue Royale no 25.

POUR BOSTON.—Le navire doublé en cuivre EMERALD, capitaine Andros, ayant les trois quarts de son chargement engagé partira le 10 du courant, pour la balance de son fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, entre les deux marchés ou à E. & J. ANDREWS, 24 mai 24 Gravier.

Pour Baltimore—La goëlette ONEKO, capitaine Nickerson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu; pour fret ou passage s'adresser à 23 mai BAILEY & ABBOTT, 14 Bienville.

Pour les ports d'Europe.

POUR BORDEAUX—Le TALMA, capitaine Dillingham, partant positivement le 8 courant peut prendre encore quelques passagers; s'adresser au capitaine à bord, vis à vis l'hôtel des Monnaies ou à LATASTE & BRULATOUR, 2 juin—7 18, rue St. Louis.

Pour Cowes—Le navire de première classe GEORGE, capitaine Chase, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à 1 juin L H GALE.

Pour Rotterdam—La belle barque de première classe DAMARISCOTT, capitaine Strout, partira sous peu. Pour le fret de 30 balles ou passage, s'adresser à L.H. GALE, 1 juin 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire ABBOTSFORD, capitaine W. C. Mackell, partira dans 10 jours, et peut prendre quelques balles de fret, pour le passage de 4 passagers de chambre, s'adresser à bord vis à vis 24 ou à H C CAMMACK & Co. 31 mai

POUR LIVERPOOL—Le navire ECHO, capitaine Malette, partira dans 10 jours, et peut prendre 8 passagers de chambre, et 10 dans l'entrepont, s'adresser à bord au capitaine auprès de la Presse à Coton d'en haut ou à H C CAMMACK & Co, 31 mai rue Gravier no 65.

POUR MARSEILLE (Passage seulement)—Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, le SIRIUS, capitaine Hugues, lera voile pour le susdit port le 5 juin, pour passage, s'adresser au capitaine, ou à bord, vis à vis la rue Julie, ou à A. QUERTIER & ALBERT, 26 mai 26, rue St. Louis.

Pour Bordeaux—Pour partir sous peu du Méditerranée—Le brick COMET, capitaine Marcy, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu; pour la balance du fret s'adresser à KOHN, DARON & Co. 20 mai rue Bienville no 18.

AVIS

Le navire bien connu l'Anne-Louisa, attendu de Bordeaux, repartira pour le même port, vingt jours après son arrivée. S'adresser pour balance du fret ou passage, au capitaine P. Démandet, chez Ed. Laudumiey, passage de la Nouvelle Bourse, entre les rues Bienville et Conti. 24 mai—3

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier RUBICON, capitaine Geo. L. Rodgers, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira de suite pour le Hâvre. Pour balance de fret, ou passage, s'adresser à JOS. BARTHET, 24 mai—6 No 30 rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier ST. MARCK, capitaine Holmes, ayant toute sa cargaison engagée partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 24 mai rue de la Commune no 98.

Pour Liverpool—Le navire neuf de première classe MICHIGAN, capitaine Sturgis, a commencé son chargement et peut prendre quelques centaines de balles; il a deux chambres et peut accommoder 10 à 12 passagers. S'adresser à bord ou à H. C. CAMMACK & Co 23 mai 65, rue Gravier.

POUR LIVERPOOL—Le navire TALLAHASSEE, capitaine Cornelius Mean, partira sous peu; pour le fret de quelques centaines de balles ou passage, s'adresser à bord, ou à H.C. CAMMACK & Co, 23 mai rue Gravier no 65.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Passage seulement.—Le navire fin voilier doublé et chevillé en cuivre DROMO, capitaine Deverent, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à 2 juin J PRATS & fils.

POUR LA HAVANE—Passage seulement. La goëlette BETHLEHEM, capit. Moore, ayant tout son chargement engagé, partira dimanche prochain. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à 2 juin JOSEPH PRATS & Fils.

POUR CURACOA, passage seulement—La goëlette ANA CELESTINE, capitaine Hiera, ayant tout son fret engagé, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à bord ou à 3 mai J PRATS & FILS.

Pour les ports du Mexique.

Pour Matamoros—La goëlette fine voilière FREDERICK ARNET, capitaine Arnet, partira dimanche prochain; pour passage seulement, s'adresser à bord au capitaine, vis à vis la rue Julie ou à E. & J ANDREWS, 1 juin 24 rue Gravier.

POUR MATAMOROS—La goëlette américaine DIADEM, capitaine Jaques, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu, pour balance du fret ou passage, s'adresser à CAPDEVIELLE & Co. 31 mai rue Toulouse no 18.

POUR BRAZORIA—Texas. La goëlette Général de Kalb, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES REED & CO. 26 mai rue Royale no 25.

Vendre. Louer ou Prêter.

A FRETER—Le navire de première classe ROBT. FULSFORD, capitaine Prince, est prêt à prendre 1500 balles de coton. S'adresser à bord ou à 17 mai GEO. GREEN.

A LOUER OU FRETER.—Le beau navire A1, tirant peu d'eau, Octorora, capitaine Wm. Deacon, est prêt à recevoir cargaison. S'adresser à bord près du chemin à coulisse. 10 mai

A LOUER.—Une belle résidence d'été, à la passe à Christiane. La maison est vaste, parfaitement construite et bien ombragée de arbres verts. Sa position est une des plus agréables de tous ces charmant endroits. Possession immédiate en sera donnée, s'adresser à A. DELPIT, 31 mai—4 no 119, rue de Chartres.

VIN DE BORDEAUX—200 barriques Vin de Bordeaux à vendre du débarquement de la Bonne Rachel, de Bordeaux, à l'encan S'adresser à 20 mai—3 J. MAGER, rue St. Louis.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Messrs Phillip & Hart ont transporté leur demeure de la rue du Camp no 30 à la rue de Bienville no 18, troisième porte à l'étage supérieur

R[illegible] No. [illegible] le soussigné [illegible] HOPKINS & WILCOCKS, rue du Camp.

[illegible] ont transporté leur magasin de No. 51, au No. 30, rue du Camp.

Ventes par le Shérif.

[illegible] contre [illegible] N Hall.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi, le dix juillet prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:

Une certaine portion de terre, située au faubourg Annonciation, dans l'îlet compris dans les rues Nayades, Therpsichore, Euterpe et Apollon, ayant mesure française vingt pieds de face à la rue des Nayades sur une profondeur de cent vingt pieds, sur la rue Therpsichore, formant une encoignure. [La dite portion de terre est composée de deux lots, désignés par les numéros 3 et 4, dans l'îlet, No. 79, sur un plan du faubourg Annonciation, ayant chacun soixante pieds de face, sur la rue des Nayades, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles] ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec les droits, privilèges et avantages qui y appartiennent. Conditions: comptant, pour payer une somme de $6,800 avec les intérêts du 3 mai 1837, jusqu'à parfait paiement, frais des protêts et du procès, et la balance payable le 29 avril prochain, 1838.

2 juin FRED. BUISSON, Sherif.

H. De Goër et Rillard contre A. Portalis et veuve Portalis.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi le 10 juillet prochain, à une heure de relevée,

Une certaine esclave nommée Desirée, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

2 juin FRED BUISSON, Shérif.

Thomas Gerard et autres contre P. A. Auburn.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le samedi, le 8 juillet prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:

Deux lots de terre, situés au faubourg Franklin, en cette ville, désignés par les lots nos 11 et 14 sur un plan dressé par Voilquin et déposé en l'étude de L T Caire, notaire public; lesdits lots de terre, mesurant, mesure américaine, savoir;

No. 11 Vingt neuf pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur une profondeur de cent quarante deux pieds dix pouces et six lignes.

No. 14, trente deux pieds, trois lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de cent quarante deux pieds dix pouces et six lignes sur le côté de la rue Girod, cent vingt sept pieds dix pouces quatre lignes de profondeur, et sur l'autre côté et dans la profondeur ledit lot forme un angle droit et mesure cinq pieds trois pouces et deux lignes sur une ligne parallèle à la rue Marigny, formant aussi un autre angle droit, se prolongeant en profondeur de quinze pieds deux lignes sur une ligne parallèle à la rue Girod, vingt six pieds neuf pouces sur la ligne du fond bornée par le divisé du no 11

Conditions de la vente, comme suit: comptant pour une somme suffisante pour satisfaire les demandeurs Thomas Girard et autres, pour la somme de $761 avec les intérêts sur $736 de 25 avril 1837, jusqu'à parfait paiement et les frais du procès

1 juin FRED. BUISSON, shérif.

GRENADIERS D'ORLEANS, Attention!!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain 4 juin et se réunira à six heures précises du matin au lieu ordinaire du rendez-vous.

Equipement complet, tenue d'été et havresac.

Par ordre du capitaine,

31 mai C. A. LABUZAN, St.-Major.

GARDES D'ORLEANS. Attention!!

UNE assemblée des deux compagnies en bourgeois aura lieu vendredi prochain 2 de juin, à sept heures du soir, dans la maison de M. Vignié, encoignure des rues d'Orléans et Royale.

Les membres sont invités à s'y rendre ponctuellement.

Par ordre du capitaine.

30 mai—4 C. MASSIEU, Sergent Major

COMPAGNIE DE POMPE DE LA LOUISIANE No 10.

LES membres de cette compagnie sont priés de se réunir vendredi, 2 juin, à 7 1/2 heures du soir, à la maison de pompe, encoignure des rues Dumaine et St Claude.

Nouvelle Orléans, le 30 mai 1837 F. CALONGNE, 31 mai—3 Secrétaire

MAIRIE DE LA NELLE ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du 12 août dernier, avis est donné qu'à compter de jeudi 2 courant jusqu'au 31 juillet prochain, il sera distribué chaque nuit des morceaux empoisonnés aux chiens qui seront trouvés errans dans les rues de la première municipalité.

Le 29 mai 1837. 31 mai—3 D PRIEUR, maire.

SUCRE A BON MARCHE.

12 livres bon Sucre, } Pour 1 piastre. 14 livres moins bon. }

AU magasin d'Antoine Michaud, encoignure des rues de la Vieille-Levée et Ursulines.

On trouve aussi magasin; Remède et Pilules de Le Roy, Cartons et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brésil, Marmites françaises, Serrures et Ferrements de toute espèce. 31 mai—3 m

LES personnes dont les noms suivent et qui ont acheté des terres à Mandeville le 23 mars 1837, sont priées de passer chez M. Ducatel, notaire, pour signer leurs actes de vente.

John Polk, Hubert Carna, Ps. Doubert, Alphonse Dugivey, Jean A Morin, P. E. Trasteur, Armede Delvaille. 31 mai—10

WHISKEY.—80 barils Whiskey ordinaire à vendre par G. DORSEY, 31 mai no 44 rue de la Nlle-Levée.

CONFITURES de la Havane, 40 caisses de 1re. qualité.

2000 sacs de Café de la Havane en magasin.
100 do de Poivre en magasin.
270 do de Piment 1re qualité en magasin.
600 mille Cigares de la Havane des marques les plus approuvées, en magasin.
150 sacs d'Amandes tendres, en magasin.
1 futaille d'Eponges d'une qualité supérieure en magasin, à vendre par R. GRONING & Co.

FOIN ET BRIQUES DU NORD—900 balles de gros foin du Nord et du Timoty
70 milliers de briques pour façades, à bord du brick Alexandria, à vendre par BAILEY & ABBOTT, 31 mai rue Bienville no 14.

MAIS—2500 boisseaux maïs blanc de qualité supérieure, à vendre par SOMERS & ALEXANDER, 31 mai—3 rue des Magasins no 80.

LES personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Guillaume Depierre sont priées de les présenter au soussigné, rue Toulouse, entre Chartres et Levée, et celles qui doivent à ladite succession sont priées de venir solder leurs comptes.

31 mai—3 CHS. FORCADE, exéc. tes.

ON continuera à vendre, pendant une semaine de plus, au No. 3, rue de la Vieille-Levée, des Habillemens au prix contant, pour du comptant; il recevra en payé des billets de toutes les banques de la ville; aussi les bons de la municipalité pour paiement desdites marchandises.

31 mai—3

EN débarquement du navire la Bonne Rachel, venant de Bordeaux.

224 caisses vin rouge St Julien,
167 do vin blanc Haut Barsac,
45 demi barriques vin blanc de Sauterne, à vendre par A & Z CAVELIER.

LA Société de Gallwey & Boudousquié est aujourd'hui dissoute d'un consentement mutuel. Les affaires seront continuées par P. H. Gallwey à son nom et pour son compte, et il se servira de la raison de commerce pour la liquidation seulement.

P. H. GALLWEY, CHARLES BOUDOUSQUIE.

65 ACTIONS de la banque des Citoyens à vendre par ROBINSON & Co, 30 mai—4 rue du Camp, No 46.

JUS DE CITRON—20 barils de Jus de Citron nouvelle, à vendre par J. ROBERT & Co. 30 mai—3 rue Bienville. No. 47.

DOUBLONS Espagnols à vendre par J. ROBERT & Co. 30 mai—3 rue Bienville, No. 47.

BILLETS de la banque du Tennessee, en demande par ROBINSON & Co. 30 mai—4 rue du Camp no 45.

AUX MARCHANDS TAILLEURS—Les soussignés viennent de recevoir des navires Michigan et Perdonnich, 7 caisses d'étoffes fraîches, en toile de fantaisie 3 de bordeaux Royale de fantaisie, 8 caisses draps ordinaires et superfin, 2 de casimir uni et de fantaisie, qu'ils offrent à vendre par balles à des termes raisonnables. COIT & Co. 30 mai rue de la Douane no 20.

BINOCHE Frères, viennent de recevoir par le Salem et les derniers arrivages, un Assortiment de NOUVEAUTES dans le dernier goût, tels que Mousselines et Jaconas, dessins riches, Ombrelles de satin, Lingerie, Echarpes et Fichus, Toiles rayées, Foulards de poche dans le dernier goût et autres articles de fantaisie, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail.

30 mai rue Royale, encoignure St.-Louis.

DRAPS—Toile à drape de Russie et Barnsley, par le navire Michigan, à vendre par COIT & Co. 30 mai rue de la Douane no 20.

Département de la Poste, 12 mai 1837.

MONSIEUR.—Vous garderez en vos mains jusqu'à nouvel ordre les fonds en espèces provenant de votre bureau, pour faire face aux traites de ce département.

J'ai l'honneur d'être Votre très obéissant serviteur, AMOS KENDALL.

W. H. Kerr, Esq., Directeur des Postes.

Pour se conformer à la lettre ci-dessus le Directeur des Postes ne peut recevoir autre chose que des espèces, en payement des ports de lettres. 27 mai—6

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS—Le prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $10 par baril; d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 29 du courant 31 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 26 pour cent ou sus, c'est à dire 22 3/4 onces.

29 mai DENIS PRIEUR, maire.

VERRES DE BOSTON.—750 caisses, 1er, 2d et 3me qualité de grandeurs assorties de 8 sur 10 à 13 sur 18, en magasin, à vendre par SCATES & BAGGETT, 11 mai—1m rue du Canal No 64.

DELAHOUSSAYE, PLANCHARD & Co. ENCANTEURS, *Passage de la Bourse.* 10 av

R. H. BRUNET, Encanteur, TIENT SON BUREAU AU No. 91 Rue de la Commune. 3 avril—3m

AVIS—Tous les billets des banques de cette ville seront reçus au pair, par les soussignés, en paiement de ce qui leur est dû.

HARPER & MERRICK, fondeurs du chemin à coulisses du rail-road de Carrollton.

A VENDRE au No. 160 rue de Chartres chez Bonneaux & Dupuy, un superbe Harpe de Erard, des [illegible]

AVIS—La société existant entre les soussignés sous la raison de Spangenberg et Ferriday est aujourd'hui dissoute d'un commun accord. Toute somme due à la société sera reçue par l'un ou l'autre des soussignés par billets, [illegible] & Co.

27 mai—10 L. SPANGENBERG. I. C. FERRIDAY.

Ventes à l'Encan.

PAR J. GUINAULT.

IL sera vendu le lundi, cinq juin, à 4 heures de l'après midi, dans un magasin rue de la Levée entre les rues St Ferdinand et du Port, près la presse d'en bas, 500 barils chaux en bon état.

Conditions pour toutes sommes au-dessous de 300 piastres comptant, et au dessus, 60 jours en billets end ssés à satisfaction 2 juin

PAR BACH & CALHOUN, HEWLETT & CENAS, & ISAAC L. McCOY.

AVIS.—MM. J. B. Morgan et C. Delahoussaye, n'ayant pas rempli les conditions de la vente de certains terrains ci-après désignés, dont ils se sont rendus adjudicataires à l'encan, le 20 mars dernier, lesdits terrains seront revendus à l'enchère, mardi 13 juin, à midi, à la bourse de l'Arcade, par MM. Bach et Calhoun, Hewlett & Cenas, & Isaac L. McCoy, adjudicateurs, aux risques et péril et pour compte desdits Morgan & Delahoussaye.

Description desdits terrains.

Tous les terrains ci-dessus mentionnés sont situés dans l'îlet connu sous le nom de "Ervin et Pully," borné par les rues Front, Benjamin, Nouvelle-Levée et Suzanne. Les terrains No. 14, 15 et 16 sont contigus et ont chacun 26 pieds de face sur la rue Benjamin, entre les rues Nouvelle-Levée et Front, mesurant chacun 24 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

Les terrains No. [illegible] 24 sont situés sur la rue Suzanne, entre Nouvelle-Levée et Front, mesurant chacun 21 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

Conditions. Un sixième à 6 mois, du 20 mars dernier, sans intérêt, avec le privilège d'étendre au crédit de 3 mois, en ajoutant 8 pour cent d'intérêt pour les 3 derniers mois, et la balance à 1, 2, 3, 4 et 5 années, portant intérêt à 6 pour cent à dater du 20 mars dernier, par billets consentis et endossés à la satisfaction des vendeurs, distribués en coupons à leur convenance et garantie par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente par devant W. Y. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 2 juin—10

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, à 4 1/2 heures de l'après midi, sur la Levée, entre les deux halles, samedi 3 juin, 1000 yards pierres plates de qualité supérieure.

Conditions à la vente. 2 juin

PAR R. BOUNY.

IL sera vendu le samedi 10 juin 1837, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, à la folle enchère de Mr. Napoléon Wendeliner Gillet, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 26 janvier 1837, et à la folle enchère de Mr. Jean Monsrat, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 20 mars 1837.

A la folle enchère de Mr. Napoléon Wendeliner Gillet.

16 Terrains situés au faubourg Washington, désignés par les nos. 1, et 15, de l'îlet no. 184, lesquels terrains font face aux rues Barthelemy, Fe, et Bolivar, le tout conformément à un plan dressé par Voilquin, le 12 janvier 1837, et déposé en l'étude de G Le Gardeur, notaire public.

A la folle enchère de Mr. Jean Monsrat.

3 Terrains situés au faubourg Washington, désignés par les nos. 12, 13 et 14 de l'îlet no. 18, lesquels terrains sont renfermés par les rues Moreau, Casacalvo, Delery et Tricou, conformément à un plan dressé par Mr. Allou d'Hémécourt, le 30 janvier 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire pub.

Conditions pour les 16 terrains à la folle enchère de Mr. N. W. Gillet, 3 mois de crédit à dater du 26 janvier 1837 Et pour les trois terrains à la folle enchère de Mr. S. Monsrat, 6, 12 mois de crédit en billets datés du 20 mars 1837. Le tout endossé à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

31 mai—4t 3,4,10

PAR R. H. BRUNET.

No 91 rue de la Commune.

IL sera vendu vendredi, 2 juin, à 5 heures après midi, sur la Levée en dessous du chemin à coulisse, débarqué du navire McLellan de Liverpool

10,000 briques anglaises, ainsi du même navire pour le compte de qui il appartiendra,

74 paniers de bouteilles à porter.

Conditions comptant. 31 mai

PAR J. S. BLACHE.

IL sera vendu, vendredi 2 juin, à 4 1/2 heures de l'après-midi, au no 28, rue St.-Philippe, entre Condé et Levée, le fond d'un Café et Taverne bien achalandé, consistant en Tables, Miroirs, Lits, Matelas, Batterie de Cuisine, et le tout en bon ordre.

31 mai

PAR J. S. BLACHE.

IL sera vendu, de l'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, vendredi le 2 de juin prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis.

Le brick espagnol ABENCERRAGE, capitaine Sosand, venant de la Havane, avec ses agrès et apparaux, tel qu'il se pourrait et comporte, et qu'il est actuellement ancré en face de la ville. Ce brick est doublé et chevillé en cuivre, et de 101 tonneaux et graduée. Les acquéreurs pourront voir l'inventaire au bureau du susdit encanteur. 31 mai

PAR CARRIERE & WILLOZ.

UNE NEGRESSE avec son enfant, âgé d'environ 6 mois, bonne domestique, un peu couturière, blanchisseuse et repasseuse, très intelligente et très bonne volonté, et très-bonne garde-malade, depuis cinq ans dans le pays, garantie des vices et maladies prévues par la loi.

Les conditions sont: l'acquéreur se mettra au lieu et place du vendeur pour un billet de $480.00 échéant du 15 août prochain, $600 comptant et la balance à 6 mois, en billet endossé à satisfaction des vendeurs et garanti par hypothèque pour parfait paiement. L'acquéreur pourra escompter son billet à raison de 10 pour cent. Si cette domestique n'est pas vendue à l'amiable d'ici à samedi, elle sera mise à l'encan ce jour là à midi précis. 30 mai—5

PAR BACH ET CALHOUN.

LUNDI 3 juillet 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues des Chartres et St-Louis, il sera vendu, et pour obéir à un ordre de vente de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 26 mai 1837, et sera vendu à l'encan pour le compte de la succession de Barbara Elgerton, décédée femme de Jean-Michel Palmgerger:—Un lot de terre situé dans le faubourg Annonciation, dans le triangle formé par les rues Félicité, St. James, et St Jean Baptiste, et dénommé sous le No. 4, dans l'îlet No. 20, ayant, mesure française, 80 pieds de face sur la rue St. James, et 143 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 1, 2, 3, 106 pieds 7 pouces de profondeur, sur la ligne qui sépare du No 5, et 70 pieds 5 pouces sur la ligne divisant le faubourg Annonciation, et celui des Religieuses, (comme sur le plan qui sera exposé le jour de la vente); ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont sur le dit lot

Conditions de la vente, quart comptant, et la balance à 6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Joseph B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 mai

PAR FRANCOIS DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans il sera vendu samedi 1er de juillet prochain, à midi précis, à la Nouvelle Bourse, encoignure de St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Antoine Abat, les esclaves suivans:

1o GUSTAVE, mulâtre, âgé d'environ 14 ans, excusé de la main droite.
2o EUGENE, nègre âgé d'environ 11 ans.
3o BONNE, griffonne âgée d'environ 50 ans, avec ses trois enfants suivants
4o FERDINAND dit MATOTE, mulâtre d'environ 17 ans
5o FRANCISQUE dit TATOU, mulâtre, âgé d'environ 12 ans, bégayant.
6o PAULINE, mignonne d'environ 14 ans.
7o JOSEPHINE, dite FINE, négresse d'environ 30 ans, un peu cuisinière, avec ses enfans.
8o CLEMENTINE, négresse d'environ 10 ans.
9o JULES, mulâtre, âgé d'environ 10 ans.
10o ALPHONSE, mulâtre, âgé d'environ 15 ans.
11o EUGENIE, négresse âgée d'environ 40 ans, blanchisseuse, et repasseuse, ainsi ses deux enfans nommés.
12o HENRIETTE, négrite, d'environ 9 ans.
13o HENRI, négrillon d'environ 7 ans.
14o LOUISON, négresse d'environ 17 ans, domestique.
15o ISABELLE, négresse d'environ 20 ans.
16o MARGUERITE, négresse d'environ 25 ans, ayant l'habitude de s'absenter.

CONDITIONS—Les deux esclaves Gustave, et Eugène, seront vendus séparément pour du comptant. La griffonne Bonne et ses trois enfans seront vendus ensemble, payable les deux tiers du montant comptant, et la reste à un an de crédit, en billet endossé et portant hypothèque sur les esclaves.

Joséphine, dite Fine, avec sa fille Clémentine, en un seul lot.

Eugénie, et ses deux enfans Henriette et Henry, seront aussi vendus en un seul lot, et les cinq autres esclaves séparément.

Le tout à un crédit de quatre, huit et douze mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les esclaves respectivement.

Les actes de vente, seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Carlisle Pollock, notaire public.

30 mai—6 las

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SUCCESSION FRANCOIS BORE.

LE Mercredi 7 juin prochain, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à midi, précis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Preuves, pour et dans la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 avril 1837.—Il sera vendu un lot de terre situé en cette ville, au faubourg Ste. Marie, rue Perdido, dite des Pigeonniers, dans l'îlet compris entre les rues Perdido, Baronne, Poydras et Philippa, mesurant le dit lot de terre, 30 pieds de face à la rue Perdido sur 129 pieds 2 pouces de profondeur du côté de la rue Baronne, et 126 pieds de côté de la rue Philippa, et 20 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble les constructions du bois qui se trouve dessus.

Conditions: 1/4 comptant, la balance à douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale et privilège, jusqu'à paiement final.

L'acte de vente, chez L. Féraud, notaire, aux frais de l'acquéreur. mai

RESIDENCE D'ETE,

A LOUER OU A VENDRE.

DEUX superbes Propriétés agréablement situées à BILOXI—S'adresser à J. Anglaire, rue d'Orléans, No. 80. 25 mai—4

HOTEL DE MANDEVILLE.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public que son Hôtel de Mandeville situé de l'autre bord du lac Pontchartrain, sera ouvert samedi 27 du courant.

Le superbe bateau neuf Pontchartrain, appartenant à la Banque des Améliorations, fera constamment les voyages, les jours et heures de départ seront fixés par la dite compagnie.

Le prix de la pension sera de 60 piastres par mois, les enfans et domestiques payeront moitié prix.

25 mai—10 J. DAVIS.

N. B. L'on a besoin d'un bon Boulanger.

A LOUER

Jusqu'au 1er. de novembre prochain, et à des conditions avantageuses, la propriété no 28, Vieille Levée, occupée porte après la rue Bienville. Possession en sera donnée immédiatement, et s'il est demandé, le locataire aura le privilège de le louer pour une autre année, aux mêmes conditions que les précédentes. S'adresser sur les lieux, à M. A. Pratt ou à ROBERT LAYTON. No. 28, Vieille Levée.

Demande de Propriétés—Les personnes qui ont des propriétés bien situées dans le carré de la ville, et qui désireraient les vendre des prix raisonnables, trouveront avec facilité leur affaire en s'adressant à BERNARD DE SANTOS, courtier, Rue Rempart, entre St. Philippe et Dumaine, vis à vis la loge.

[illegible] Société d'A[illegible] 17 janvier 1837.

RESOLU qu'une récompense de $5000 sera donnée à la personne qui prouvera à la [illegible] d'icelle, que [illegible] en ordre de commerce. Pour copie conforme. 20 juin B ROUSSEAU, secrétaire.

AVIS—Le public est prié de ne pas négocier un billet daté 3 mars 1837, à 8 mois de date, souscrit par Sterns & Co. en faveur de M. Courtney, pour la somme de 1000 piastres, attendu que le paiement de ce billet est annulé.

20 mai STERNS, LANGDON & Co